

Les crédits

M. Nault: C'est exact. Mon collègue dit que nous n'avons même pas mentionné la TPS et le cauchemar que le gouvernement a créé pour les petites entreprises en leur imposant le rôle de percepteur privé de cette taxe.

J'ai fait ce que le ministre d'en face, qui est intervenu durant l'exposé de mon collègue, nous a demandé de faire, c'est-à-dire que j'ai envoyé une lettre à tous les gens d'affaires de Kenora-Rainy River. Tous les députés ont évidemment une liste informatique des entreprises de leur circonscription. J'ai donc fait parvenir une petite note à tous ces entrepreneurs, dans laquelle je leur disais: Voici votre exemplaire de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Vous devriez vous rendre à votre banque et demander qu'on jette un coup d'oeil à cette mesure législative. Si vous éprouvez des difficultés en raison de la très difficile récession actuelle et que vous voulez continuer votre activité et obtenir les capitaux et les investissements nécessaires pour créer des emplois et demeurer en affaires, le gouvernement fédéral est prêt à vous aider en garantissant jusqu'à 90 p. 100 des prêts consentis aux petites entreprises.

C'est ce que j'ai fait en toute bonne foi, parce que le ministre d'État aux Petites entreprises et au Tourisme a dit que le gouvernement allait réellement faire la promotion de cette Loi sur les prêts aux petites entreprises. Je me suis donc dit: Très bien, vous avez raison. Je veux aider nos petites entreprises et je veux qu'elles se remettent en marche. J'ai donc fait parvenir cette note à tous les intéressés dans ma circonscription.

• (1610)

Dès que les gens ont reçu ce message dans leur courrier, ils se sont réjouis de ce programme dont ils ignoraient l'existence. Ils ont immédiatement téléphoné à leurs banques, qui n'étaient pas au courant du programme. Les directeurs de banques des localités du nord de l'Ontario ont dit aux petits entrepreneurs que la Loi sur les prêts aux petites entreprises était une idée fort intéressante, mais qu'ils n'en avaient jamais entendu parler.

Des voix: C'est une histoire vraie.

M. Nault: Il n'y a pas lieu de se surprendre que des petites entreprises fassent faillite au Canada étant donné les établissements bancaires avec lesquels elles doivent traiter.

J'étudie actuellement la possibilité de créer une banque régionale pour le nord de l'Ontario, car cette région est vraiment désespérée.

Le député d'en face sourit, hoche la tête et rigole, mais s'il habitait le nord de l'Ontario et qu'il essayait d'obtenir un prêt, il saurait de quoi je parle. Même lorsque tout va pour le mieux dans le nord de l'Ontario, certaines per-

sonnes de Toronto décrètent que cette région est en difficulté. Elle a à peu près la même superficie que la Nouvelle-Écosse ou le Nouveau-Brunswick, mais c'est une région en difficulté où il ne faut pas consentir de prêts.

On refuse des prêts à des personnes comme celles dont les noms figurent sur ma liste, qui réussissent très bien en affaires depuis dix ou onze ans et qui demandent de l'aide en cette période très difficile. Je connais une femme qui possède sa propre entreprise et tout ce que cela suppose. Elle n'a pas pu obtenir de prêt. Elle a demandé une marge de crédit qu'on lui a refusée. Elle a essayé un refus parce que des directeurs de sa banque, à Toronto, ont dit que la circonscription de Rainy River fait partie d'une région en difficulté et qu'il ne faut pas prêter d'argent aux gens de cette région.

Voilà où je veux en venir. Nous devons modifier le système et dire aux institutions bancaires qu'elles ont intérêt à se ressaisir, faute de quoi nous devons prendre des mesures à ce sujet.

J'ai essayé de découvrir ce que manigancent les institutions bancaires. Dans ma circonscription, j'ai un excellent ami qui est un homme d'affaires très prospère. L'autre jour, il a reçu une lettre de sa banque, la Banque Royale. Je ne peux pas vous dire le nom de cet homme ni ce qu'il en est exactement de sa situation financière, mais je le connais personnellement et je sais qu'il est très riche et qu'il possède bien des propriétés.

L'autre jour, la banque lui a envoyé une lettre lui expliquant qu'il avait un problème et qu'il constituait un risque. Il a été tout simplement renversé. La banque l'a informé qu'elle allait modifier ses frais de service mensuels et que le taux d'intérêt dont il bénéficiait alors et qui équivalait au taux préférentiel plus 1,5 p. 100 allait dorénavant correspondre au taux préférentiel plus 4 p. 100, ce qu'il n'arrivait pas à s'expliquer.

Mon ami a ensuite vérifié auprès d'employés de la banque occupant des postes un peu plus élevés dans la hiérarchie et il a évidemment appris que l'institution avait modifié sa politique. Nous savons maintenant qu'il y a trois catégories d'entreprises, soit la catégorie A, la catégorie B et la catégorie C.

Comme il ne me reste pas beaucoup de temps, je vous dirai qu'environ 90 p. 100 des entreprises font partie de la catégorie C. Il s'agit d'entreprises qui, en gros, rapportent à la banque moins de 300 000 \$ en frais de service, en intérêts et en autres coûts supplémentaires. Les entreprises qui rapportent à la banque moins de 300 000 \$ par année et qui font partie de la catégorie C doivent payer le taux préférentiel plus 4 p. 100.

Je comprends maintenant ce qui s'est produit. Personne ne le reconnaîtra jamais dans les milieux bancaires,